

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue par vidéoconférence, le **mardi, vingt-quatrième jour du mois de novembre deux mille vingt (24 novembre 2020), MIDI (12 H)**, à laquelle tous les membres sont présents et renoncent à l'avis de convocation:

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Yvon sauvageau, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2020-11-5111

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Demande de préautorisation en vertu de la Loi concernant la Régie de gestion des matières résiduelles — Mandat à Me Marc Roberge du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé
5. Demande de préautorisation en vertu de la Loi concernant la Régie de gestion des matières résiduelles — Mandat au président de la Régie
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés. : 2020-11-5112

**DEMANDE DE PRÉAUTORISATION EN VERTU DE LA LOI
CONCERNANT LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES – MANDAT À ME MARC ROBERGE DU
CABINET D’AVOCATS BÉLANGER SAUVÉ**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de mandater Me Marc Roberge du cabinet d’avocats *Bélanger Sauvé* afin de présenter un avis juridique sur les projets de contrats soumis par la Régie à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation le 2 juillet 2020 et afin d’accompagner la Régie vers l’obtention de la préautorisation requise en vertu de la Loi concernant la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée à l’unanimité

Rés. : 2020-11-5113

**DEMANDE DE PRÉAUTORISATION EN VERTU DE LA LOI
CONCERNANT LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES — MANDAT AU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac et résolu de mandater le président afin qu’il effectue les représentations nécessaires pour l’obtention de la préautorisation de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation requise en vertu de la Loi concernant la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Ce mandat s’avère nécessaire étant donné que les projets de contrats requérant la préautorisation ont été transmis à la ministre le 2 juillet 2020.

Adoptée à l’unanimité

Rés. : 2020-11-5114

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l’assemblée à midi et trois minutes (12 h 3).

Adoptée à l’unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE